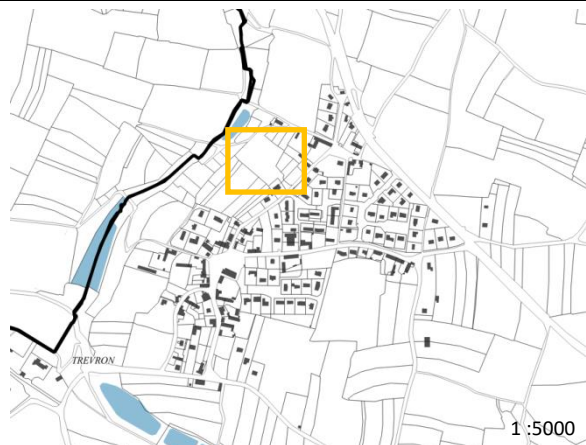


Trévron – n°380-1

Zone 1AUh2



« L'orée du bois nord »

Superficie : 0,95ha

Nombre de logements minimum : 11

Logements locatifs sociaux minimum : 0

Caractéristiques du Site

Ce secteur est situé au Nord du centre-bourg.

Il est inséré entre un secteur d'habitation au Sud, une zone boisée au Nord et une parcelle agricole à l'Ouest.

Site en extension



Photographies du secteur



Objectifs généraux d'aménagement du site

Ce secteur est à vocation d'habitat. Les orientations retenues sont :

- Créer un accès sur la voie de desserte existante au Sud-Ouest du secteur.
- Un emplacement pour une future extension de la voirie sera conservé à l'Est du secteur.
- Les haies inscrites au schéma seront conservées.

Légende





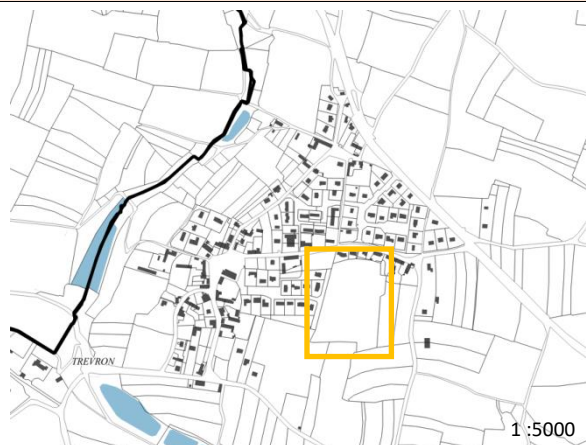
-  Délimitation du secteur
-  Principe d'accès groupé
-  Extension de la voirie à prévoir
-  Haies à conserver

Schéma des orientations d'aménagement du secteur n°380-1



Trévron – n°380-2

Zone 1AUh2



« Rue Hubert de la Croix »

Superficie : 1.98 ha

Nombre de logements minimum : **24**

Logements locatifs sociaux minimum : 0

Caractéristiques du Site

Ce secteur se situe à l'Est du centre-bourg, à proximité de celui-ci.

Il est inséré entre du bâti de maisons individuelles au Nord et à l'Ouest ainsi que des espaces agricoles au Sud.

Un secteur d'urbanisation (2AU) est prévu à l'Est du secteur

Site en extension



Photographies du secteur



Objectifs généraux d'aménagement du site

Ce secteur est à vocation d'habitat. Les orientations retenues sont :

- Un accès sera créé sur la rue à l'Ouest du secteur
- Des accès individuels pourront être réalisés au nord-ouest du secteur pour 5 lots. Ces lots pourront être créés de façon détachée à l'opération d'ensemble sous réserve de ne pas compromettre l'aménagement celle-ci.
- Les haies inscrites au schéma seront conservées
- La lisière sud du secteur sera traitée par la plantation d'une haie afin d'intégrer le projet dans le paysage
- Un emplacement pour une future extension de la voirie sera conservé à l'est du secteur

Légende








	Délimitation du secteur		Lisière urbaine à traiter (haies à créer)
	Principe d'accès groupé		Haies à conserver
	Extension de la voirie à prévoir		Liaison douce à créer
	Accès individuels réalisables		

Schéma des orientations d'aménagement du secteur n°380-2

